

Se référant aux discussions antérieures sur l'octroi d'une vaste aide financière par l'ONU, telle celle du Fonds spécial, l'Assemblée terminait sa résolution par ce qui suit:

Aussitôt que, de l'avis de l'Assemblée, il sera possible de compter sur des apports financiers assez élevés pour permettre à l'ONU de s'engager dans le domaine du développement économique, et en particulier du développement de l'infrastructure économique et sociale des pays insuffisamment développés, l'Assemblée étudiera l'envergure à donner à l'activité ressortissant au Fonds spécial et prendra les mesures qui lui paraîtront appropriées.

De 1952 à 1957, les Nations Unies ont pris de nombreuses décisions touchant l'aide aux pays peu développés. La Société financière internationale, qui relève de la BIRD, a été créée en juillet 1956, avec mission d'alimenter et de stimuler les investissements privés dans diverses régions, notamment en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, dans le sud et du sud-est de l'Asie. En outre, les programmes d'assistance technique de l'ONU ont été de nouveau élargis, tout particulièrement en ce qui concerne les missions de spécialistes, les bourses d'études à l'étranger et, dans une moindre mesure, l'octroi de matériel de formation technique; ils entraînent actuellement une dépense annuelle de 30 millions. D'autres programmes des Nations Unies ont aussi été accrus: Agence pour le relèvement de la Corée, Fonds d'aide à l'enfance, Office de secours et de travaux.

Position des délégations canadiennes

Les autorités du Canada ont maintenu avec constance qu'il ne serait ni souhaitable ni possible pour les Nations Unies de mettre en œuvre un programme de vaste assistance financière auquel ne contribueraient pas les pays le plus capables de le faire. Ainsi, on ne pouvait concevoir comment il serait possible sans les États-Unis et le Royaume-Uni de constituer un fonds de 250 millions de dollars renouvelable tous les ans. Quelques délégations ont soutenu qu'on ne saurait réunir de telles ressources si, entre autre choses, le climat politique international ne se prêtait pas mieux au désarmement, ou que, pour les réunir, il faudrait utiliser des fonds ressortissant actuellement à des programmes bilatéraux de développement économique. "En définissant son attitude à l'endroit des propositions touchant le fonds international de développement économique, le Canada, comme d'autres pays, a mis en balance, d'une part, ses sentiments de compréhension pour les besoins et les aspirations des pays peu développés et, d'autre part, les exigences de son économie, de sa défense et le fait qu'il pourrait résulter plus de mal que de bien d'une mise en œuvre prématurée de plans trop ambitieux", comme le représentant du Canada l'a déclaré, le 12 octobre 1944, à la neuvième session de l'Assemblée générale.

Rapports entre les programmes

Par contre, les délégués canadiens estiment qu'il est inutile d'établir de distinctions trop marquées entre les programmes d'aide multilatérale, mis en œuvre sous l'égide des Nations Unies et les autres programmes (projets d'aide bilatérale, par exemple) en dehors du cadre de cette organisation. Le représentant du Canada auprès du Fonds spécial a signalé que, dans ce domaine, ne saurait y avoir de frontières tirées au cordeau. Il existe incontestablement un secteur "neutre", ouvert à une coopération fructueuse dans l'exécution des programmes des Nations Unies et des programmes de l'extérieur.

C'est pourquoi la délégation du Canada a appuyé les délégations de la Norvège, des Philippines et de l'Argentine, pour présenter le projet de résolution

Des spéci
blissement
naire du G
solution
général
gemen
samme
économi
les don
secours
1956 (I
Chamb
Commis
des Na
genres
mise en
spécial
partant